

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS (SESV)**

**Date de convocation**

**19 Décembre 2019**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 18 décembre 2019, une nouvelle convocation du conseil syndical a été faite en vertu de l'article L2121 du CGCT.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt trois décembre à 18h00, le Comité Syndical du S.E.S.V, légalement convoqué, s'est réuni à Noyant et Aconin sous la Présidence de Monsieur Denis MAURICE.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	votants
84	33	31

**IRRECOUVRABLES**

n° 54

**Présents :**

Mesdames JULVE , GAUTIER, BOURINET représentée par M DELACOUR, FERTE représentée par M BOUDEELE.

Messieurs DE RE, MOYON, BEZIN, HERTAULT, LEMAIGRE, SOSSON, LEFEVRE, MOLCARD, CHABROL, NELATON, LETRILLART, BUCHET, CARON (suppléant), WOKAN, SAMIER, BOUDRAA , MAURICE, VILLEVOYE, REYT, DAVIN, ROSSE, DUVIVIER , REBEROT représenté par M.GUERIN, TROMBETTA, BOMBART, LANGLET, LANSOY, VECTEN.

**Excusés :**

Mesdames DELVAL, HOCHÉ, OLRÉ, FELCZAK, Mrs RUELLE, BATTEFORT, ROLAND, STANLEY, BRUNET, TASSIN, LECLERCQ

**Invité :**

M LAFLEUR, Maire de Mont Notre Dame

**Secrétaire de séance :** M DE RE Bernard

Monsieur le Président informe le Comité Syndical des produits irrécouvrables sur le budget 2019 dressé et certifié par le Receveur du Syndicat qui demande l'admission en non-valeur et par suite la décharge de son compte de gestion des sommes portées au dit état.

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement par suite de disparitions, absences, décès, etc....,

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'admettre :

- en **créances éteintes**, les dossiers ci-dessous pour la somme totale de **1 140,91 €** (eau et taxes comprises).

ABONNE		MONTANT
PETIT Hugues	8 Rue de Thoiry – 02290 ST CHRISTOPHE A BERRY	392,50 €
TELLIER Elisabeth	1 Rue de l'Abbé Saincir – 02290 MONTIGNY LENGRAIN	623.47 €
GARAGE LAHAYE	7 Rue de Cauhet – 02290 MORSAIN	41,52 €
RUDANT Noella	65 Square du Blanc Muret – 02290 VIC SUR AISNE	83,42 €
<b>TOTAUX</b>		<b>1 140,91 €</b>

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE SOISSONS

POUR COPIE CONFORME  
Le Président

15 JAN. 2020

**S.E.S.V.**

**SYNDICAT DES EAUX**

**DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS**

87 Allée des Platanes - 02200 COURMELLES  
Tél. 03 23 73 01 51 - Fax 03 23 73 03 62

Email : [sesv@orange.fr](mailto:sesv@orange.fr)

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-Préfecture le  
Et publication ou notification le